



GEDAR de l'île d'Oléron

Cotisation pour l'année 2025 (Valable du 01/10/24 au 31/12/25) :

Adhésion de base : 8€, Adhésion de soutien : 12€

Le paiement de la cotisation 2025 est obligatoire pour participer aux différentes activités du GEDAR et doit être réglée au plus tard le jour de l'Assemblée Générale du GEDAR.

NOM Prénom Nom Prénom du conjoint

Adresse complète.....

Date de naissance.....Lieu de naissance.....

Tel : e-mail (lisible svp) :

- ❖ Vous êtes retraité(e)** agricole ou autre régime (*préciser*) :
- ou**
- ❖ Vous êtes en activité** agricole autre régime (*préciser*) :
- ou**
- ❖ Autre situation (*préciser*)** :

Merci de compléter cet imprimé et de le retourner, accompagné du règlement de votre cotisation 2025, par chèque à l'ordre du GEDAR de l'île d'Oléron, à l'adresse ci-dessous, dès que possible, (ou au plus tard le jour de l'Assemblée Générale)

BON Eliane, 1 impasse de la perrière 17480 Le Chateau d'Oléron

Dès réception du chèque et de ce document dûment rempli, la carte d'adhérent vous sera remise ou envoyée.

Les données personnelles collectées seront conservées pendant 2 années à la seule fin de pouvoir informer nos adhérents des actions de l'association. Vous possédez un droit d'accès, de rectification, d'interrogation et d'opposition auprès de notre association.

.....